

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES – CHR-Verviers, S.C.R.L. – Présentation d'une candidate administratrice au conseil d'administration

LE CONSEIL,

Vu le courriel du 4 mai 2020 de Monsieur Damien ROBERT, Président provincial du P.T.B. sollicitant l'inscription d'un point à l'ordre du jour dudit Conseil en vue de présenter Madame Andrea COTRENA COTRENA, Conseillère communale au poste d'observatrice au Conseil d'administration du CHR-Verviers, S.C.R.L. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation modifié par le Décret du 29 mars 2018 en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu la Circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976. ;

Vu les articles L1122-27, L1122-30 et L 1523-15, § 3, al. 6, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Madame la Bourgmestre en sa séance du 14 mai 2020 ;

Par \*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

DESIGNE

Mme. COTRENA COTRENA Andrea, Conseillère communale, domiciliée rue de la Halte, 4 à 4800 Verviers, en qualité de candidate observatrice de la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. CHR-Verviers.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale concernée ainsi qu'aux intéressés.